

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 81 (1993)

Heft: 8-9

Artikel: Fantasme, quand tu les tiens !

Autor: Ricci Lempen, Silvia

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-280388>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Fantasme, quand tu les tiens!

*Comme le démontre un livre récemment paru,
la pornographie est en grande partie une construction sociale.
Mais n'est-elle que cela?*

Premièrement: la pornographie n'est pas l'ennemie du puritanisme, elle en est au contraire la conséquence. C'est en prônant une morale de l'interdit et de la frustration qu'on fabrique les consommateurs de porno. La pornographie n'a rien à voir avec l'épanouissement sexuel des hommes comme des femmes, elle en signe au contraire l'arrêt de mort.

Deuxièmement: la pornographie est une construction sociale. Elle découle d'une idéologie dont les composantes sont le sexism, la violence, la machination de l'être humain et l'incitation à la consommation compulsive, la réduction du qualitatif au quantitatif.

Troisièmement: la pornographie est un marché lucratif, basé sur l'exploitation des femmes et des enfants utilisés pour sa fabrication. Elle rapporte gros aux particuliers qui la produisent comme à l'Etat, par le biais des différentes taxes auxquelles elle est soumise.

Tels sont, en gros, les principaux thèmes abordés par le professeur de sociologie ca-

nadien Richard Poulin dans un livre de bonne tenue paru récemment aux éditions Cabédita, *La violence pornographique: industrie du fantasme et réalités*. Tournant le dos aux arguments moralisateurs des adversaires traditionnels de la pornographie, Richard Poulin se place plutôt dans le sillage du combat féministe, qui depuis longtemps a dénoncé la pornographie comme un moyen d'assurer le renouvellement de la domination sociale du patriarcat. Il en démonte en outre impitoyablement les mécanismes économiques et politiques.

En conclusion de son livre, Richard Poulin plaide en faveur d'une législation répressive antiporno.

Différentes enquêtes prouvent que la pornographie influence ceux qui la consomment en légitimant à leurs yeux l'usage de la violence à l'égard des femmes et des enfants. Dans ces conditions, on ne peut pas parler de censure; il s'agit simplement de mettre hors la loi un matériel dangereux pour la partie la plus exposée de la population.

Un faux besoin?

L'argumentation de Richard Poulin est convaincante – à tel point que son éditeur, Eric Caboussat, qui est par ailleurs député au Grand Conseil vaudois, a déposé une motion visant à mettre un frein à la diffusion de la pornographie dans le canton! La complexité du débat, inévitable, sur la frontière entre l'admissible et l'inadmissible*, ne devrait pas empêcher les député-e-s de réfléchir au bien-fondé du principe. En revanche on peut se demander si une telle réflexion de fond peut être menée à bien avec profit en l'absence de toute considération sur la dimension psychique, voire biologique, de la consommation de pornographie.

La thèse de Richard Poulin est que la consommation de pornographie répond à un faux besoin, un besoin intégralement induit par les dysfonctionnements de la société. Peut-on liquider aussi cavalièrement tout le champ des fantasmes sexuels, masculins et féminins, impliquant une relation de violence? Peut-on faire l'économie d'une recherche sur les lieux biopsychiques de leur enracinement? Peut-on, surtout, gommer sans autre forme de procès la fonction spécifique de l'imagination dans la sexualité?

Chez la plupart des individus, le propre du fantasme sexuel est de provoquer une excitation que ne provoquerait pas sa réalisation, laquelle au contraire engendrerait blocage sexuel, horreur et dégoût. Faut-il interdire aux gens d'imaginer? Peut-être, l'hypothèse n'est pas à exclure. Mais la question mérite au moins d'être posée. Ce n'est pas à force d'angélisme qu'on résoudra le problème dramatique de l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants.

Silvia Ricci Lempen



La pornographie est un marché lucratif dont l'idéologie repose sur le sexism et la violence.
(Illustration tirée de Femmes, sexism et violence, Viol-Secours, 1990)

* Ce débat, la rédaction de Femmes suisses y est en permanence confrontée. Récemment, nous avons reçu une copie d'une lettre adressée à l'Office des enseignes de la Ville de Lausanne, lettre qui protestait contre le dessin géant d'une femme très déshabillée et en pose plus que provocatrice sur la vitrine du magasin «Vidéo-plaisirs», à l'avenue Ruchonnet. Fallait-il clamer publiquement notre indignation devant cet exemple de pornographie «soft»? Nous avons choisi de ne pas le faire.

Avons-nous eu tort?